

Fiche de données de sécurité acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 12/07/2017

Numéro de version 15

Révision: 12/07/2017

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Vario Total Nitrogen Reagent B
- **Code du produit:** 00530399, 530390, 4530390, 535560
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau
- **Fournisseur :**
Tintometer Inc.
6456 Parkland Drive
Sarasota, FL 34243
USA
phone: (941) 756-6410
fax: (941) 727-9654
www.lovibond.us
Made in Germany
- **Numéro d'appel d'urgence:** +1 866 928 0789 (Anglais, Français, Espagnol)

* 2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS08 danger pour la santé

Carc. 1A H350 Peut provoquer le cancer.

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le "Hazard Communication Standard" (HCS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS05



GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

quartz (SiO₂)
disulfite de disodium

- **Mentions de danger**

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H350 Peut provoquer le cancer.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- **Conseils de prudence**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P260 Ne pas respirer les poussières.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P310 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

(suite page 2)

US-F

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 12/07/2017

Numéro de version 15

Révision: 12/07/2017

Nom du produit: Vario Total Nitrogen Reagent B

(suite de la page 1)

P405 Garder sous clef.

· **Autres dangers** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* 3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique: Mélanges**· **Description** : Mélange contenant des composés inorganiques et organiques.· **Composants contribuant aux dangers:**

Comme il s'agit des informations de produit confidentielles l'indication du contenu est fait en gamme de pour cent.

CAS: 57-13-6 EINECS: 200-315-5 RTECS: YR 6250000	urée	40–50%
CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4 RTECS: VV 7330000	quartz (SiO ₂) ⚠ Carc. 1A, H350; STOT RE 1, H372	30–40%
CAS: 7681-57-4 EINECS: 231-673-0 Numéro index: 016-063-00-2 RTECS: UX8225000	disulfite de disodium ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	10%
CAS: 5808-22-0 EINECS: 204-972-9	4,5-dihydroxynaphtalène-2,7-disulfonate de disodium ⚠ Skin Irrit. 2, H315; ⚠ Eye Irrit. 2A, H319; STOT SE 3, H335	5–10%

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* 4 Premiers secours

· **Description des premiers secours**· **Indications générales** : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.· **après inhalation** : Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.· **après contact avec la peau** :

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

· **après contact avec les yeux** :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min).

Envoyer immédiatement chercher un médecin

· **après ingestion** :

Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

· **Indications destinées au médecin** : Les sulfites sont des produits augmentant la sensibilité naturelle des personnes.· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

Irritation et corrosion

manifestations allergiques

après inhalation:

irritations des muqueuses

toux

dyspnée

En cas d'ingestion en grande quantité:

état maladif

vomissement

diarrhée

résorption

· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le produit n'est pas combustible

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 3)

US-F

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 12/07/2017

Numéro de version 15

Révision: 12/07/2017

Nom du produit: Vario Total Nitrogen Reagent B

(suite de la page 2)

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Oxydes de soufre (SOx)

Azote oxydes (NOx)

Oxyde de sodium

· **Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

· **Autres indications**

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

· **Conseil pour les non-secouristes:**

Éviter le contact avec la substance.

Veiller à une aération suffisante

· **Conseil pour les secouristes:**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Équipement de protection : voir section 8

· **Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Recueillir par moyen mécanique.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· **Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

* 7 Manipulation et stockage

· **Manipulation**

· **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

· **Conseils pour une manipulation sans danger :**

Bien dépoussiérer.

Éviter la formation de poussière.

· **Mesures d'hygiène :**

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Conserver à part les vêtements de protection.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.

· **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Protéger contre les effets de la lumière

Stocker à sec

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

· **Température de stockage recommandée :** 20°C +/- 5°C (environ 68°F)

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

US-F

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 12/07/2017

Numéro de version 15

Révision: 12/07/2017

Nom du produit: Vario Total Nitrogen Reagent B

(suite de la page 3)

* 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS: 57-13-6 urée	
WEEL (USA)	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
CAS: 14808-60-7 quartz (SiO₂)	
PEL (USA)	see Quartz listing
REL (USA)	Valeur à long terme: 0.05* mg/m ³ *respirable dust; See Pocket Guide App. A
TLV (USA)	Valeur à long terme: 0.025* mg/m ³ *as respirable fraction
EL (Canada)	Valeur à long terme: 0.025 mg/m ³ ACGIH A2; IARC 1
EV (Canada)	Valeur à long terme: 0.10* mg/m ³ *respirable fraction
CAS: 7681-57-4 disulfite de disodium	
REL (USA)	Valeur à long terme: 5 mg/m ³
TLV (USA)	Valeur à long terme: 5 mg/m ³
EL (Canada)	Valeur à long terme: 5 mg/m ³
EV (Canada)	Valeur à long terme: 5 mg/m ³

· **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Mesures d'ordre technique:

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.
Voir point 7.

· Equipement de protection individuel :

· Protection respiratoire :

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre P2

· Protection des mains :

Gants de protection.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

· Matériau des gants

caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0.11 mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

· Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Aspect:

Forme / État physique : poudre cristalline
Couleur : jaunâtre - brun

· Odeur : inodore

· Seuil olfactif: Non applicable.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation : Non déterminé

· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Non déterminé

(suite page 5)

US-F

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 12/07/2017

Numéro de version 15

Révision: 12/07/2017

Nom du produit: Vario Total Nitrogen Reagent B

(suite de la page 4)

· Point d'éclair :	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gaz) :	Ce produit n'est pas inflammable.
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'inflammabilité ou limites d'explosion :	
inférieure :	Non applicable.
supérieure :	Non applicable.
· Propriétés comburantes:	Non
· Pression de vapeur :	Non applicable.
· Densité :	Non déterminé.
· Densité relative :	Non déterminé.
· Densité de vapeur :	Non applicable.
· Taux d'évaporation :	Non applicable.
· Solubilité(s):	
l'eau :	Partiellement insoluble.
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non applicable.
· Viscosité :	Non applicable.
· Teneur en solvants :	
solvants organiques	0 %
Teneur en substances solides :	100 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** voir section 10.3
- **Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **Possibilité de réactions dangereuses**
Un contact avec les acides provoque la libération de gaz toxiques
En cas d'action exercée par des acides, formation de dioxyde de soufre
Réactions aux agents d'oxydation
- **Conditions à éviter** Fort réchauffement
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:**
dioxyde de soufre
Ammoniac (NH₃)
En cas d'incendie : voir chapitre 5.

*11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 57-13-6 urée		
Oral	LD50	8471 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	8200 mg/kg (rat)
CAS: 7681-57-4 disulfite de disodium		
Oral	LD50	1540 mg/kg (rat) (OECD 401) (MERCK)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat) (RTECS)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

US-F

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 12/07/2017

Numéro de version 15

Révision: 12/07/2017

Nom du produit: Vario Total Nitrogen Reagent B

(suite de la page 5)

- **des yeux :**

Provoque des lésions oculaires graves.
Danger d'opacification de la cornée.

- **Informations sur les composants :**

CAS: 7681-57-4 disulfite de disodium

Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin : pas irritation)
Effet d'irritation des yeux	OECD 405	(lapin : fortes irritation)

- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Informations sur les composants :**

CAS: 7681-57-4 disulfite de disodium

Sensibilisation	OECD 406	(cobaye : négatif)
-----------------	----------	--------------------

- **IARC (Organisme International de Recherche sur le Cancer)**

CAS: 14808-60-7	quartz (SiO ₂)	1
-----------------	----------------------------	---

- **NTP (Programme National de Toxicologie)**

CAS: 14808-60-7	quartz (SiO ₂)	K
-----------------	----------------------------	---

- **OSHA-Ca (Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Other information:** Voir chapitre 8/15

- **Synergique produits:** non disponible

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Les indications suivantes concernent au mélange :
Carc. 1A

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Peut provoquer le cancer.

- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Informations sur les composants :**

CAS 7681-75-4: N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales (IUCLID).

CAS 7681-75-4: Pas de risque de lésion de la capacité de reproduction selon le test sur animaux (IUCLID).

CAS 7681-75-4 : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

CAS: 7681-57-4 disulfite de disodium

OECD 471	(négatif) (Bacterial Reverse Mutation Test - Ames test)
----------	---

- **Indications toxicologiques complémentaires :** CAS 14808-60-7 quartz (silice cristalline), effet toxique chronique: la silicose

- **Résultats sur l'homme :** CAS 14808-60-7 : Lésion de: poumon

12 Informations écologiques

- **Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

CAS: 57-13-6 urée

EC50	>10000 mg/l/24h (Daphnia magna)
	(IUCLID)

LC50	>6810 mg/l/96h (Leuciscus idus)
	(IUCLID)

CAS: 7681-57-4 disulfite de disodium

EC50	89 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)
	(MERCK)

IC50	48 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
	(MERCK)

(suite page 7)

US-F

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 12/07/2017

Numéro de version 15

Révision: 12/07/2017

Nom du produit: Vario Total Nitrogen Reagent B

(suite de la page 6)

LC50	150–220 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (DIN 38412 Teil 15) (Merck)
· Toxicité sur les bactéries:	
CAS: 57-13-6 urée	
EC5	>10000 mg/l (Pseudomonas putida) (16 h)
CAS: 7681-57-4 disulfite de disodium	
EC50	56 mg/l (Pseudomonas putida) (17h) (IUCLID)
· Persistance et dégradabilité	
CAS: 57-13-6 urée	
OECD 302 B	96 % / 16 d (facilement éliminé de l'eau) (Zahn-Wellens / EMPA Test)
· Potentiel de bioaccumulation	
CAS: 57-13-6 urée	
log Pow	-1.59 (.) (OECD 107, 25°C)
CAS: 5808-22-0 4,5-dihydroxynaphtalène-2,7-disulfonate de disodium	
log Pow	-4.48 (.) (calculated) (anhydrous substance)
· Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.	
· Autres effets néfastes Une pénétration dans l'environnement est à éviter.	

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· Numéro ONU	
· DOT, IMDG, IATA	néant
· Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT, IMDG, IATA	néant
· Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT, IMDG, IATA	
· Class	néant
· Groupe d'emballage	
· DOT, IMDG, IATA	néant
· Dangers pour l'environnement:	
· Polluant marin :	non
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

US-F
(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 12/07/2017

Numéro de version 15

Révision: 12/07/2017

Nom du produit: Vario Total Nitrogen Reagent B

(suite de la page 7)

* 15 Informations relatives à la réglementation

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Sara

· **Section 355 (Substances extrêmement dangereuses):**

Aucun des composants n'est compris.

· **Section 313 (Listes de toxiques chimiques particuliers 40 CFR 372)**

Aucun des composants n'est compris.

· **TSCA (Toxic Substances Control Act des États-Unis):**

Tous les composants sont compris.

· **Proposition 65**

· **Produits chimiques connus et peuvent causer:**

CAS: 14808-60-7 | quartz (SiO₂)

· **Produits chimiques connus pour causer la toxicité reproductive chez des femelles:**

Aucun des composants n'est compris.

· **Produits chimiques connus pour causer la toxicité reproductive chez des mâles:**

Aucun des composants n'est compris.

· **Produits chimiques connus pour causer une toxicité à l'développement:**

Aucun des composants n'est compris.

· **New Jersey Right-to-Know List:**

CAS: 14808-60-7 | quartz (SiO₂)

CAS: 7681-57-4 | disulfite de disodium

· **New Jersey Special Hazardous Substance List:**

CAS: 14808-60-7 | quartz (SiO₂)

CA

CAS: 7681-57-4 | disulfite de disodium

CO

· **Pennsylvania Right-to-Know List:**

CAS: 14808-60-7 | quartz (SiO₂)

CAS: 7681-57-4 | disulfite de disodium

· **Pennsylvania Special Hazardous Substance List:**

Aucun des composants n'est compris.

· **EPA (agence de protection de l'environnement des États-Unis)**

CAS: 57-13-6 | urée

II

· **NIOSH-Ca (Institut national de recherche sur la sécurité et la santé au travail)**

CAS: 14808-60-7 | quartz (SiO₂)

· **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H350 Peut provoquer le cancer.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· **Date d'impression / revue le:** 12/07/2017 / 14

· **Acronymes et abréviations:**

EC50: effective concentration, 50 percent (in vivo)

(suite page 9)

US-F

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 12/07/2017

Numéro de version 15

Révision: 12/07/2017

Nom du produit: Vario Total Nitrogen Reagent B

(suite de la page 8)

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
 STOT: specific target organ toxicity
 SE: single exposure
 RE: repeated exposure
 EC50: half maximal effective concentration
 IC50: half maximal inhibitory concentration
 NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration
 ACGIH® - American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 •A1 - Confirmed human carcinogen
 •A2 - Suspected human carcinogen
 •A3 - Confirmed animal carcinogen with unknown relevance to humans
 •A4 - Not classifiable as a human carcinogen
 •A5 - Not suspected as a human carcinogen
 IARC - International Agency for Research on Cancer
 •Group 1 - Carcinogenic to humans
 •Group 2A - Probably carcinogenic to humans
 •Group 2B - Possibly carcinogenic to humans
 •Group 3 - Not classifiable as to carcinogenicity to humans
 •Group 4 - Probably not carcinogenic to humans
 NTP - National Toxicology Program, U.S. Department of Health and Human Services
 •Group K - Known to be Human Carcinogens
 •Group R - Reasonably Anticipated to be Human Carcinogens
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 NIOSH: National Institute for Occupational Safety
 OSHA: Occupational Safety & Health
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Eye Irrit. 2A: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2A
 Carc. 1A: Cancérogénicité – Catégorie 1A
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

• Sources.

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.

RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances)

IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)

• * Données modifiées par rapport à la version précédente

US-F